

**RÉUNION exceptionnelle DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Procès-verbal du 12 juillet 2018**

Etaient présents : M. COLARD J.P. (pouvoir de Mme CAPEL), Mme GRU C., Mme CAYROL E., M. SAROT M., M. POTEL L., M. JUMEL D., Mme CORNUEL V., M. PREUDHOMME M., M. PICARD Ch., Mme CAPEL M-M. (pouvoir à M. COLARD)

Etaient absents : M. RINGARD Ch., M. BOUTELEUX R., M. FOURNIER G., Mme JUMEL S., M. DELAPORTE Ph.

Secrétaire de séance : Mme CAYROL E.

**1. N° 22 / 2018 Aménagement d'une MAM, d'une aire de jeux et création de toilettes publiques – Convention de maîtrise d'œuvre : choix de l'architecte.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le projet concernant le terrain voisin de la Mairie (95 route Nationale) qui a été acheté :

- aménagement d'une Maison Assistantes Maternelles (MAM) dans le bâtiment existant,
- aménagement d'une aire de jeux,
- création de toilettes publiques.

Ce projet a été prévu au budget.

Il signale que 4 cabinets d'architectes ont été sollicités par courrier pour la maîtrise d'œuvre, avec pour date limite de réponse le 22 juin 2018 :

- ALTANEO, M. PLETS Valérian à Saint-Quentin,
- M. GOFFARD Christophe à Rosières-en-Santerre,
- Atelier d'Architecture et d'Urbanisme SEIGNEUR à Amiens,
- M. ZISSELER Arnaud à Abbeville.

Seuls 2 ont répondu à cet appel à maîtrise d'œuvre :

- ALTANEO, M. PLETS Valérian à Saint-Quentin,
- M. ZISSELER Arnaud à Abbeville.

Après ouverture des plis en commission, les 2 projets ont été examinés. La proposition de M. ZISSELER Arnaud a été retenue.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour – 1 abstention (M. PICARD), accepte la proposition de M. ZISSELER et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre.